



# Municipalité de St-Didace

## Ordre du jour conseil 29 août 2022

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 4.1 Avis de motion – Projet de règlement 388-2022 (tarifs services municipaux)
  - 4.2 Dépôt – Projet de règlement 388-2022
5. **FINANCE**
  - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
  - 7.1 Contrat d'entretien d'hiver des chemins municipaux sur 3 ans (appel d'offre public)
  - 7.2 Avis de motion – Projet de règlement 369-1-2022 (modif. emprunt 349 phase #2)
  - 7.3 Dépôt – Projet de règlement 369-1-2022
  - 7.4 Avis de motion – Projet de règlement 374-2022 (relatif à la construction des chemins privés)
  - 7.5 Dépôt – Projet de règlement 374-2022
  - 7.6 Avis de motion – Projet de règlement 383-2022 (abrogation politique de municipalisation)
  - 7.7 Dépôt – Projet de règlement 383-2022
  - 7.8 Avis de motion – Projet de règlement 350-2-2022 (modif. relatif à la vitesse)
  - 7.9 Dépôt – Projet de règlement 350-2-2022
  - 7.10 Décompte # 4 (route 349, chemin du Golf et chemin de la Rivière)
  - 7.11 Décompte # 2 (route 349 phase 3)
  - 7.12 Projet Accélération 2023 (travaux sur le chemin Californie – phase 1)
  - 7.13 Projet Soutien 2023 (travaux sur le chemin du Lac-Rouge)
  - 7.14 Fin des travaux du projet RIRL-2017-726S (route 349 – travaux préventifs)
  - 7.15 Fin des travaux du projet Accélération ZE97433 (chemin de la Rivière)
  - 7.16 Fin des travaux du projet Soutien S-94 (chemin du Golf)
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
  - 8.1 Avis de motion – Projet de règlement 384-2022 (régie du réseau d'aqueduc)
  - 8.2 Dépôt – Projet de règlement 384-2022
  - 8.3 Avis de motion – Projet de règlement 385-2022 (régie des compteurs d'eau sur le réseau d'aqueduc)
  - 8.4 Dépôt – Projet de règlement 385-2022
  - 8.5 Avis de motion – Projet de règlement 387-2022 (abrogation raccordement aqueduc)
  - 8.6 Dépôt – Projet de règlement 387-2022
  - 8.7 Gestion du Lac-Maskinongé (achat ordinateur portable)
  - 8.8 Gestion du Lac-Maskinongé (allocation)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
  - 10.1 Avis de motion – Projet de règlement 386-2022 (modif. obtention des permis de construction et lotissement)
  - 10.2 Adoption 1<sup>er</sup> – Projet de règlement 386-2022
  - 10.3 Demande d'usage conditionnel au 231, chemin du Lac-Croche
  - 10.4 Demande d'usage conditionnel au 1721, chemin du Lac-Thomas
  - 10.5 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (juillet)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
  - 11.1 Demande – Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains TAPU (Vélo électrique – Projet Maison de la Rivière)
  - 11.2 Journées de la culture 2022 – Les rencontres Hydro-Québec
  - 11.3 Festival Renaissance Rurale (Programmation)
  - 11.4 Demande d'autorisation du Gouvernement du Québec (Projet Festival Renaissance Rurale – Fraternité / Sakihitowin)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

## Mesures sanitaires spécifiques aux séances du conseil

- Lorsque la séance est tenue en personne, la personne élue doit porter un couvre-visage lorsqu'une distanciation physique d'un mètre ou la présence d'une barrière physique ne peuvent pas être respectées.
- Le public devra porter un couvre-visage en tout temps et respecter autant que possible une distance d'un mètre avec toute autre personne.

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.